



# Communiqué de presse

Paris, le 25 mars 2019

## AXA S.A. annonce le succès de l'offre secondaire d'actions ordinaires d'AXA Equitable Holdings, Inc. et du rachat d'actions associé

- AXA franchit **une étape importante dans le cadre de sa transformation**
- Diminution de la **participation d'AXA** au capital d'EQH de **60,1%<sup>1,2</sup> à 48,3%<sup>2</sup>**
- **La participation minoritaire conservée par AXA dans EQH** ne lui conférant plus le contrôle, sera **déconsolidée** et comptabilisée par mise en équivalence
- **Produit net<sup>3</sup> de 1,5 milliard de dollars américains**, incluant le produit résultant de l'exercice intégral de l'option de surallocation consentie aux banques du syndicat

AXA S.A. (« AXA ») a annoncé aujourd'hui le succès d'une offre secondaire de 40 000 000 actions (l'« Offre ») de sa filiale américaine AXA Equitable Holdings, Inc. (« EQH »), à 20,50 dollars américains par action, et la cession à EQH de 30 000 000 actions (le « Rachat d'Actions »)<sup>4</sup> au prix par action payé par les banques du syndicat dans le cadre de l'Offre. Par ailleurs, les banques du syndicat ont exercé intégralement l'option de surallocation, entraînant l'acquisition de 6 000 000 actions d'EQH supplémentaires.

Le produit net<sup>3</sup> correspondant à la cession de 76 000 000 actions d'EQH dans le cadre de l'Offre, de l'exercice intégral de l'option de surallocation consentie aux banques du syndicat et du Rachat d'Actions s'élève à 1,5 milliard de dollars américains, soit 1,3 milliard d'euros<sup>5</sup>. À l'issue de cette cession, la participation d'AXA au capital d'EQH a diminué, passant de 60,1%<sup>1,2</sup> à 48,3%<sup>2</sup> du capital d'EQH.

*« Le succès de ce nouveau placement d'une tranche d'actions d'EQH, et la déconsolidation dans les comptes d'AXA, représente une étape importante du processus de transformation d'AXA et accroît la flexibilité financière du Groupe, notamment dans le cadre de notre objectif de réduction du ratio d'endettement », a déclaré Thomas Buberl, Directeur Général d'AXA.*

*« Depuis son introduction en bourse, AXA Equitable Holdings qui est l'une des plus grandes entreprises de services financiers cotées aux États-Unis a obtenu de très bons résultats opérationnels. Nous lui souhaitons beaucoup de succès pour l'avenir. »*

Toutes les notes figurent en page 2 de ce communiqué.



À la suite du succès de l'Offre et du Rachat d'Actions, la participation minoritaire conservée par AXA dans EQH ne lui conférant plus le contrôle, sera déconsolidée et comptabilisée par mise en équivalence.

L'opération devrait avoir une incidence négative sur le résultat net d'environ 0,7 milliard d'euros<sup>6</sup> dans les comptes consolidés semestriels 2019 du Groupe AXA. Ceci reflète l'écart entre la valeur déterminée sur la base du prix de l'Offre et la valeur comptable consolidée<sup>7</sup> (i) pour les actions d'EQH cédées dans le cadre de l'opération, et (ii) pour l'ensemble de la participation résiduelle d'AXA de 48,3%<sup>2</sup> dans EQH (correspondant à la perte à prendre en compte au moment de la déconsolidation). Ceci ne reflète ni les attentes du management concernant l'évolution future du cours d'EQH, ni le prix auquel de futures transactions potentielles pourraient avoir lieu.

La transaction devrait également entraîner une diminution du ratio d'endettement<sup>8</sup> d'AXA d'environ 1 point<sup>9</sup>.

---

### Notes

1. Au 7 mars 2019, le capital d'EQH était constitué de 521 051 204 actions ordinaires émises et en circulation.
2. Incluant les actions à livrer au titre des obligations obligatoirement échangeables en actions d'EQH, émises par AXA en mai 2018.
3. Après déduction du montant des commissions de garantie.
4. À l'issue de la réalisation du Rachat d'Actions, l'autorisation résiduelle dans le cadre du programme actuel de rachat d'actions d'EQH de 800 millions de dollars américains est d'environ 200 millions de dollars américains.
5. 1 euro = 1,1297 dollar américain au 22 mars 2019 (Source : Bloomberg).
6. 1 euro = 1,1354 dollar américain au 19 mars 2019 (Source : Bloomberg).
7. Incluant le retraitement des effets de change y afférents, et autres éléments du résultat global.
8. Au résultat de la déconsolidation de la participation conservée par AXA dans EQH et de sa comptabilisation par mise en équivalence, les obligations obligatoirement échangeables en actions d'EQH, émises par AXA en mai 2018, seront exclues du périmètre du ratio d'endettement d'AXA. Le ratio d'endettement est un indicateur alternatif de performance défini dans le glossaire figurant en Annexe V du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018.
9. Ceci reflète l'effet de la déconsolidation de la participation dans EQH et ne reflète pas l'utilisation prévue des produits visant à réduire le ratio d'endettement d'AXA vers la fourchette cible de 25% à 28% d'ici fin 2020.

**Avertissement**

Le document d'enregistrement (*registration statement*) relatif à l'Offre a été déposé par EQH auprès de l'U.S. Securities and Exchange Commission, qui l'a déclaré entré en vigueur.

Le présent communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou la sollicitation d'une offre d'achat de titres financiers et ne saurait constituer une offre, une sollicitation ou une vente dans toute juridiction où une telle offre, sollicitation ou vente serait, en application des dispositions légales et réglementaires applicables dans ladite juridiction, illégale sans enregistrement ou autorisation préalable.

**A PROPOS DU GROUPE AXA**

Le Groupe AXA est un leader mondial de l'assurance et de la gestion d'actifs, avec 171 000 collaborateurs au service de 105 millions de clients dans 61 pays. En 2018, le chiffre d'affaires IFRS s'est élevé à 102,9 milliards d'euros et le résultat opérationnel à 62 milliards d'euros. Au 31 décembre 2018, les actifs sous gestion d'AXA s'élevaient à 1 424 milliards d'euros.

L'action AXA est cotée sur le compartiment A d'Euronext Paris sous le mnémonique CS (ISIN FR0000120628 – Bloomberg : CS FP – Reuters : AXAF.PA). Aux États-Unis, l'American Depositary Share (ADS) d'AXA est cotée sur la plateforme de gré à gré OTCQX sous le mnémonique AXAHY.

Le Groupe AXA est présent dans les principaux indices ISR internationaux, dont le Dow Jones Sustainability Index (DJSI) et le FTSE4GOOD.

Il est l'un des membres-fondateurs des Principes pour l'Assurance Responsable (PSI : *Principles for Sustainable Insurance*) de l'Initiative Financière du Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE FI), et est signataire des Principes des Nations Unies pour l'Investissement Responsable (UNPRI).

Ce communiqué de presse ainsi que l'information réglementée publiée par AXA en application des dispositions de l'article L.451-1-2 du Code monétaire et financier et des articles 222-1 et suivants du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers (AMF) sont disponibles sur le site Internet du Groupe AXA.

CE COMMUNIQUÉ DE PRESSE EST DISPONIBLE SUR [axa.com](http://axa.com)

**POUR PLUS D'INFORMATION :**

**Relations investisseurs :** **+33.1.40.75.48.42**  
Andrew Wallace-Barnett : +33.1.40.75.46.85  
François Boissin : +33.1.40.75.39.82  
Mathias Schwallinger : +33.1.40.75.39.20  
Alix Sicaud : +33.1.40.75.56.66

**Relations actionnaires individuels :** **+33.1.40.75.48.43**

**Relations presse :** **+33.1.40.75.46.74**  
Julien Parot : +33.1.40.75.59.80  
Nicolas Feltrin : +33.1.40.75.56.48  
Shruti Dhandha : +33.1.40.75.72.58  
Farah El Mamoune : +33.1.40.75.46.68

**Stratégie de Responsabilité d'entreprise du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements](http://axa.com/fr/a-propos-d-axa/strategie-engagements)

**Notations sociétales du Groupe AXA :**  
[axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques](http://axa.com/fr/investisseurs/notations-sociales-indices-ethiques)

**A PROPOS D'AXA EQUITABLE HOLDINGS**

AXA Equitable Holdings, Inc. (NYSE : EQH) est l'une des plus grandes entreprises de services financiers aux États-Unis, composée de deux franchises complémentaires de renom : AXA Equitable Life Insurance Company et AllianceBernstein. Depuis 1859, nous aidons nos clients à gérer les défis financiers auxquels ils font face. L'entreprise compte plus de 12 500 employés et conseillers, 5,3 millions de relations clients et 61,9 milliards de dollars américains d'actifs sous gestion au 31 décembre 2018.

**POUR PLUS D'INFORMATION :**

**Relations investisseurs :**  
Kevin Molloy : +1.212.314.2476

**Relations presse :**  
Matt Asensio : +1.212.314.2010

**INFORMATIONS JURIDIQUES IMPORTANTES ET AVERTISSEMENT RELATIF AUX DÉCLARATIONS PROSPECTIVES**

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué de presse peuvent contenir des prévisions qui portent notamment sur des événements futurs, des tendances, des projets, des attentes ou des objectifs. Il convient de ne pas accorder une importance excessive à ces déclarations, car elles comportent, par nature, des risques et des incertitudes, identifiés ou non, et peuvent être affectées par de nombreux facteurs susceptibles de donner lieu à un écart significatif entre, d'une part, les résultats réels d'AXA et, d'autre part, les résultats indiqués dans, ou induits par, ces déclarations prospectives. Une description de certains facteurs, risques et incertitudes importants susceptibles d'influer sur les activités et/ou les résultats du Groupe AXA figure en Partie 4 – « Facteurs de risque et gestion des risques » du Document de référence du Groupe pour l'exercice clos le 31 décembre 2018. AXA ne s'engage en aucune façon à publier une mise à jour ou une révision de ces déclarations prospectives, qu'elle soit pour refléter de nouvelles informations, des événements ou des circonstances futurs ou pour toute autre raison, sous réserve des exigences législatives et réglementaires applicables.

Le présent communiqué ne constitue pas une offre au public en France, ni un prospectus au sens de la Directive 2003/71/CE du parlement européen et du conseil du 4 novembre 2003, telle que modifiée et transposée dans chacun des États membres de l'Espace Économique Européen (la « Directive Prospectus »). S'agissant des États membres de l'Espace Économique Européen (les « États membres ») ayant transposé la Directive Prospectus, aucune action n'a été entreprise et ne sera entreprise à l'effet de permettre une offre au public des titres rendant nécessaire la publication d'un prospectus dans l'un ou l'autre des États membres. Pour les besoins du présent paragraphe, la notion d'« offre au public » de titres financiers dans chacun des États membres se définit comme toute communication adressée à des personnes, sous quelque forme et par quelque moyen que ce soit, et présentant une information suffisante sur les conditions de l'offre et sur les titres financiers objet de l'offre, pour permettre à un investisseur de décider d'acheter ou de souscrire ces titres financiers, telle que cette notion a été, le cas échéant, modifiée dans l'État membre considéré dans le cadre de la transposition de la Directive Prospectus. Cette restriction de placement s'ajoute aux autres restrictions de placement applicables dans les États membres.